

Règlement du concours de photographie
Organisé par le Musée des Beaux-arts Antoine Lécuyer,
le Musée des papillons et le Musée Jeanne d'Aboville,
Du 15 juin 2021 au 29 août 2021

Objet du concours :

Les musées de Saint-Quentin et de La Fère organisent dans le cadre des expositions *Instants Suspendus* un concours de photographie sur le thème de la Nature morte dans une acceptation large du thème dont l'inspiration doit être puisée dans les collections desdits musées.

Une contrainte, liée aux thématiques développées dans les différents établissements, sera de faire figurer obligatoirement sur la participation une fleur et un aliment.

Pour indication voici les définitions des termes admises pour le concours :

Nature morte : une nature morte est un genre artistique qui représente des éléments inanimés organisés d'une certaine manière dans le cadre défini par l'artiste, souvent dans une intention symbolique.

Fleur : Partie d'une plante qui porte les organes reproducteurs. Par extension son enveloppe et sa tige en font partie.

Aliment : Substance susceptible d'être digérée, de servir à la nutrition d'un être humain. Ladite substance peut être présentée brute ou transformée.

Qui peut participer :

La participation est ouverte à tous.

Toute personne majeure hormis les membres du Conseil municipal des Villes de Saint-Quentin et de La Fère, et le personnel desdits musées.

Les mineurs ne peuvent participer qu'avec l'autorisation écrite d'un responsable légal.

Comment participer :

La photographie devra obligatoirement répondre aux critères suivants :

- La photographie doit respecter le sujet et les contraintes du concours, sinon elle sera refusée.
- La photo peut être retouchée de manière illusionniste, toute modification numérique trop importante pourra être refusée à l'appréciation des organisateurs du concours.
- Tous les formats sont acceptés (vertical, horizontal, carré...), mais les polyptyques sont refusés.
- Deux participations maximum par personne sont acceptées.
- La photographie devra être accompagnée de la fiche de renseignements dûment remplie et signée, et pour les mineurs de l'autorisation d'un responsable légal.

La ou les participations (s) sont à envoyer en pièce-jointe à l'adresse isconcoursphoto@gmail.com accompagnée(s) du bulletin de participation dûment rempli avant le 29 août 2021 à minuit. L'image devra être en format JPG ou PNG et ne pas excéder une taille de 10 MO.

Ce concours est gratuit.

Modalités de désignation des gagnants :

Quatre prix seront remis :

- Le choix du jury pour les première, deuxième et troisième places. Les gagnants seront désignés par un jury qui délibèrera entre le 30 août et le 8 septembre 2021 sur les participations anonymées. La première place remportera un panier garni, les suivants se verront remettre un exemplaire de leur photo encadrée.

- Le choix du public désigné via la photo qui aura eu le plus de « like » dans l'album photo consacré et disponible sur la page Facebook de l'exposition du 9 au 12 septembre 2021.

Un prix spécial du jury pourra également être décerné.

Une sélection de participations issu des choix du jury et du public fera l'objet d'une exposition présentée à La Fère à l'espace Drouot (rue des Bigors, La Fère) à partir du 18 septembre 2021. Une sélection de photographies sera également présentée au Musée des Beaux-arts Antoine Lécuyer.

Jury du concours et critères de décision :

Le jury qui examinera les photographies soumises au concours sera composé d'élus locaux, de membre de l'association des Amis desdits musées, d'acteurs de la vie culturelle.

Chaque membre du jury bénéficiera d'une seule voix et devra désigner les vainqueurs.

La photographie gagnante sera celle ayant récolté le plus de voix.

Les critères de choix porteront en premier lieu sur le respect des contraintes et l'originalité.

Droit à l'image des participants :

Lors de la transmission de leur photographie aux organisateurs en vue de participer à ce concours, les participants ou leurs responsables légaux acceptent de céder tous leurs droits de propriété intellectuelle.

Aucune rémunération ne sera versée au participant ou à ses responsables légaux au titre de sa participation au concours. Les organisateurs sont libres de disposer de la photographie fournie en vue de la publier sur les supports digitaux et éditoriaux, sous réserve de faire apparaître systématiquement le nom de l'auteur.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Les participants, ainsi que leurs tuteurs légaux, peuvent s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

Musée Jeanne d'Aboville,
5 rue du Général de Gaulle,
02800 La Fère

Bulletin de Participation

CONCOURS PHOTO Instants suspendus

A remplir , scanner ou photocopier, puis à retourner par mail en pièce jointe avec la photographie à isconcoursphoto@gmail.com

*En cas d'impossibilité technique à renvoyer le bulletin, il peut être adressé en version papier au :
Musée Jeanne d'Aboville / 5 rue du Général de Gaulle / 02800 La Fère*

NOM :

PRENOM :

Date de naissance :

ADRESSE COMPLETE :

CODE POSTAL :

VILLE :

MAIL :

Tél :

Légende de la photo :

Je soussigné déclare être l'auteur de la photographie que je présente au concours photo Instants suspendus organisé par les musées de Saint-Quentin et La Fère, et je reconnais avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans réserves.

Fait, le .././2021 à

SIGNATURE

Pour les participants mineurs :

Mme/M

titulaire de l'autorité parentale de

l'autorise à participer au concours photo.

Fait, le .././2021 à

SIGNATURE

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-71 du 6 janvier 1978, tout participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant. Les participants, ainsi que leurs tuteurs légaux, peuvent s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

Musée Jeanne d'Aboville, 5 rue du Général de Gaulle, 02800 La Fère